



13 MARS 2021

AGENCE : PARIS TURENNE

109, rue de Turenne,

PARIS 3EME

75003

Tél. : 3477 (Service gratuit + prix appel)

ou n° non surtaxé de votre conseiller

Fax : 01 44 61 33 09

03290 00823

040485006866

00www02x4ivy -
1/3 - 1385/7692 - 7013
069297311 - TF - 516707

SCI MICHEL THOMAS
M THIBAUT THOMAS
9 IMP LES HAUTS DE SERIGNAN
34410 SERIGNAN

COMPTE D'INSTRUMENTS FINANCIERS : 00827 18121579242

Compte espèces

Agence : PARIS TURENNE (00823)

RIB : 30004 00827 00021579242 42

IBAN : FR76 3000 4008 2700 0215 7924 242

BIC :

Le 09 mars 2021

Objet : BNPP BD 6M C 3D
INFORMATION

Madame, Monsieur,

Vous êtes porteur de parts du fonds commun de placement (" FCP ") BNP PARIBAS BOND 6 M et nous vous remercions de la confiance que vous témoignez à notre établissement.

Nous souhaitons vous informer des modifications prochaines intervenant sur votre FCP.

1) L'opération

Le développement durable est au coeur de la stratégie et des décisions d'investissement de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France. Depuis 2019, une stratégie d'investissement durable a été mise en place. Elle s'appuie sur quatre piliers :

1. L'intégration systématique des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans les processus d'investissement,
2. Le vote, le dialogue et l'engagement avec les entreprises,
3. La conduite responsable des entreprises : Exclusions sectorielles et normatives,
4. La vision prospective : les 3E qui correspondent à la transition Energétique, la protection de l'Environnement, l'Egalité et la croissance inclusive.

Les réglementations française (position-recommandation 2020-03 de l'Autorité des marchés financiers sur les informations à fournir par les placements collectifs intégrant des approches extra-financières) et européenne (règlement européen 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers) imposent aux sociétés de gestion d'apporter à l'investisseur des informations sur la prise en compte des enjeux du développement durable dans les portefeuilles des organismes de placement collectif qu'elles gèrent.

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France a souhaité que la gestion du FCP intègre ces piliers de l'investissement durable.



La documentation réglementaire de votre FCP a été modifiée pour prendre en compte ces nouvelles exigences et, en particulier, les rubriques relatives à la politique d'investissement et au profil de risque du prospectus.

Par ailleurs, pour des raisons commerciales, la société de gestion a décidé de créer de nouvelles catégories de parts dénommées " I Plus " et " I GBP H " ayant respectivement pour codes ISIN : FR00140026N9 et FR00140026O7. Les détails concernant ces parts sont indiqués ci-dessous dans le présent document.

Nous vous informons que la part " I H " sera nouvellement dénommée " I USD H ". Les caractéristiques de cette part restent inchangées.

Enfin, nous avons effectué des mises à jour concernant :

- L'objectif de gestion du FCP est complété pour mentionner les informations relatives à la part " I GBP H ". Le document d'information clés pour l'investisseur (DICI) mentionne désormais des précisions demandées par l'Autorité Européenne des Marchés Financiers (AEMF) sur la gestion active mise en place au sein de la stratégie d'investissement du FCP ;
- La rubrique " Profil de risque " car un risque de contagion a été ajouté en raison de la présence des catégories de parts " hedgées " dans le prospectus ;
- Le montant de la valeur liquidative de la part " Privilege " dans le prospectus du FCP a été ajouté ;
- L'ajout de la politique d'action de groupe de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France dans le prospectus ;
- Le règlement de votre FCP.

La mise à jour de la documentation réglementaire n'a pas d'impact sur le profil rendement / risque de votre FCP.

Les modifications entreront en vigueur le **10 mars 2021**.

2) Les modifications entraînées par l'opération

Le profil de risque :

- Modification du profil rendement / risque : Non
- Augmentation du profil rendement / risque : Non
- Augmentation des frais : Non

Cette opération de modification se traduira par les changements suivants :

* Objectif de gestion :

Il est complété des mentions indiquées ci-dessous :

Avant

Après

- L'objectif de gestion de la part " I GBP H " est, sur une durée minimum de placement de six mois, d'obtenir une performance supérieure à celle de l'indicateur de référence composite suivant :
80% SONIA (1) + 20% Bloomberg Barclays Euro Aggregate 1-3 ans (coupons réinvestis) couvert en livre sterling, après prise en compte des frais courants.





(1) L'indice SONIA (Sterling Over Night Index Average) est le taux de référence effectif pour les transactions non garanties sur le marché de la livre sterling. Chaque jour ouvré, la fixation du prix du SONIA est calculée au taux moyen de toutes les transactions libellées en livres sterling. Ce taux est administré et publié quotidiennement par la Banque d'Angleterre.

Pour toute demande d'informations complémentaires concernant cet indice, les porteurs de parts peuvent consulter le site Internet : <https://www.bankofengland.co.uk/markets/sonia-benchmark>.

Le DICI a été complété des précisions exigées par l'Autorité Européenne des Marchés Financiers (AEMF).

Avant

Après

La composition du FCP peut s'écarter significativement de la répartition de l'indicateur de référence composite précité.

*** Stratégie d'investissement et profil de risque :**

L'analyse financière de la stratégie d'investissement est complétée par la prise en compte des critères extra-financiers ESG qui sont détaillés dans le prospectus du FCP. La rubrique Profil de risque est adaptée.

Avant

Après

Le prospectus ne faisait aucune référence aux critères extra-financiers.

Le FCP intègre désormais dans son processus d'investissement des critères extra-financiers ESG.

L'univers d'investissement du FCP est dorénavant précisé de la façon suivante :

Le FCP investit au moins 90% de son actif net dans des titres d'émetteurs et/ou des OPC ayant fait l'objet d'une analyse de leurs critères ESG par une équipe d'analystes spécialisés de la société de gestion.

Le FCP aura une notation ESG supérieure à celle de son univers d'investissement qui est défini comme étant l'ensemble des émetteurs d'obligations ou autre titres de créance court terme.

La stratégie d'investissement précise dorénavant une politique d'exclusion des émetteurs qui ne se conforment pas aux politiques sectorielles de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT (tels que le charbon), ou qui ne respectent pas les Dix Principes du Pacte Mondial des Nations Unies et/ou les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

L'analyse ESG est renforcée par une politique active d'engagement de la société de gestion avec les émetteurs vers des pratiques responsables (engagement individuel et collectif, et/ou vote en assemblée générale).



Il est à noter toutefois que la prise en compte des critères ESG et de développement durable dans la stratégie d'investissement du FCP peut conduire à l'exclusion des titres de certains émetteurs et peut par conséquent, avoir un impact sur la performance de votre FCP.

Le prospectus de votre FCP ne présentait pas les risques relatifs au règlement européen sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers.

Le FCP présente désormais :

- Un risque lié à l'investissement durable (risque de durabilité) et ;
- Un risque lié à la prise en compte de critères ESG.
- Un risque de contagion

Le risque de contagion n'apparaissait pas dans le prospectus.

* Création de parts :

Deux nouvelles catégories de parts sont créées et présentent les caractéristiques suivantes :

Catégorie de part : " I Plus "

Code ISIN : FR00140026N9

Affectation des sommes distribuables : Résultat net : Capitalisation - Plus-values nettes réalisées : Capitalisation

Souscripteurs concernés : Tous souscripteurs. Destinée plus particulièrement aux investisseurs institutionnels.

Montant minimum des souscriptions : Souscription initiale* : 100.000.000 EUR ou l'équivalent en nombre de parts.

Souscription ultérieure : un millième de part.

Commission de souscription non acquise au FCP : 2% maximum

Frais de gestion : 0,25% TTC maximum.

*Ces conditions de montant minimum de souscription ne s'appliquent pas à la société de gestion, au dépositaire ou à toute autre entité appartenant au groupe BNP Paribas, lesquels peuvent ne souscrire qu'un millième de part.

Catégorie de part : " I GBP H "**

Code ISIN : FR00140026O7

Affectation des sommes distribuables : Résultat net : Capitalisation - Plus-values nettes réalisées : Capitalisation

Souscripteurs concernés : Tous souscripteurs. Destinée plus particulièrement aux investisseurs institutionnels

Montant minimum des souscriptions : Souscription initiale** : 3.000.000 GBP ou l'équivalent en nombre de parts.

Souscription ultérieure : un millième de part.





Commission de souscription non acquise au FCP : 2% maximum

Frais de gestion : 0,30%TTC maximum.

*La part " I GBP H " est couverte contre le risque de change.

**Ces conditions de montant minimum de souscription ne s'appliquent pas à la société de gestion, au dépositaire ou à toute autre entité appartenant au groupe BNP Paribas, lesquels peuvent ne souscrire qu'un millième de part.

*** Montant de la valeur liquidatives d'origine :**

Le montant de la valeur liquidative d'origine de la part " Privilege " du FCP est désormais mis à jour dans le prospectus. Il représente 99 946,159 euros alors qu'auparavant elle correspondait à celle de la part " Classic " de classe C le jour de la création.

3) Eléments à ne pas oublier pour l'investisseur

Nous vous rappelons la nécessité de prendre connaissance des documents d'informations clé pour l'investisseur (DICI) et du prospectus du FCP BNP PARIBAS BOND 6 M qui sont à votre disposition, sur simple demande écrite, auprès de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France - Service Client - TSA 47000, 75318 PARIS Cedex 09, et consultable sur le site Internet www.bnpparibas-am.com.

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France

Pour de plus amples informations, votre chargé d'affaires se tient à votre disposition.

Nous vous prions d'accepter, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le service Titres



[illegible]